



**RÉGION ACADÉMIQUE
LA RÉUNION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Arrêté fixant la composition du jury de validation des acquis de l'expérience
pour l'obtention du diplôme d'État de moniteur éducateur
Session 2024**

**Le Recteur de la région académique de La Réunion,
Recteur de l'académie de La Réunion**

- Vu le code de l'action sociale et des familles ;
- Vu le code de l'éducation ;
- Vu la loi n° 2002-73 du 17 janvier 2002 de modernisation sociale ;
- Vu le décret 2007-898 du 15 mai 2007 instituant le diplôme d'État de moniteur éducateur ;
- Vu le décret n°2017-1135 du 4 juillet 2017 relatif à la mise en œuvre de la validation des acquis de l'expérience ;
- Vu le décret n°2023-1275 du 27 décembre 2023 relatif à la validation des acquis de l'expérience ;
- Vu l'arrêté du 20 juin 2007 relatif au diplôme d'État de moniteur éducateur ;
- Vu la circulaire ministérielle n° 2019-010 du 30 janvier 2019 relative à la procédure de validation des acquis de l'expérience ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Le jury de validation des acquis de l'expérience pour l'obtention du diplôme d'État de moniteur éducateur de la session 2024 est constitué comme suit :

Présidente : Madame PAYET Florence, inspectrice de l'éducation nationale SBSSA, Rectorat

Vice-présidente : Madame NATIVEL Nathalie, Responsable de l'unité certifications sociales, paramédicales et titres professionnels, Service Régional de Contrôle et de développement des Compétences, Direction de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DEETS)

Membres :

Monsieur ALBORA Stéphane, éducateur spécialisé
Monsieur BERILE Jérôme, formateur
Madame FONTAINE Aurélie, monitrice formatrice
Monsieur GUINET François, éducateur spécialisé
Monsieur HOARAU Sylvestre, formateur
Madame LUCAS Marie-Ange, formatrice spécialisée
Madame OLIVIER Julie, assistante de service social
Madame RAGGI Mélissa, formatrice spécialisée
Madame RAYMOND Nina, enseignante
Monsieur ROMANO Eric, éducateur spécialisé
Madame SYLVESTRE Emmanuelle, enseignante
Monsieur VATEL Samuel, éducateur spécialisé

Article 2 : Le secrétaire général de la région académique de La Réunion, secrétaire général de l'académie de La Réunion est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 23 novembre 2024

Pour le recteur de région académique,
recteur d'académie et par délégation,
La Cheffe de la Division des Examens et Concours
Signé
Abla ZENATI